

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **16 octobre 2024**

Objet : Convention à conclure avec la SA ORANGE pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans l'immeuble sis 2 rue Victor Hugo

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_118
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	29	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	9	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
 Mme Dominique Trichet-Allaire - Mme Virginie Aprikian -
 Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
 M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
 M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
 M. Martin Vernant - M. Anthony Touailles - M. Hugo Poupard -
 M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -
 M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Michel Aouad à M. Saliou Ba
 M. Farid Hemidi à Mme Vanessa Ghiati
 Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme
 Mme Nadia Hammache à M. Anthony Touailles
 Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
 M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
 Mme Fatou Sylla à M. Hugo Poupard
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès
 Mme Charlotte Rault à M. Pascal Brice

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 092-219200466-20241023-DEL2024_118-DE



Etaient excusés :

Mme Héla Bel Hadj Youssef

Secrétaire de séance : M. Gutierrez en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 16 octobre 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_118

Objet : Convention à conclure avec la SA ORANGE pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans l'immeuble sis 2 rue Victor Hugo

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2221-1 ;

Vu le Code des postes et communications électroniques, et notamment ses articles L. 33-6 et L. 34-8-3 ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la commission municipale compétente ;

Considérant que la commune est propriétaire de l'immeuble cadastré B n°172, sis 2 rue Victor Hugo ;

Considérant la proposition de la SA ORANGE de conclure une convention, à titre gratuit et pour une durée initiale de 25 ans, pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans cet immeuble ;

Considérant que le Plan France Très Haut débit organise le raccordement à la fibre optique partout en France d'ici 2025 et que l'immeuble n'est pas raccordé à la fibre ;

Considérant qu'il convient de signer cette convention afin que les locataires de l'immeuble puissent continuer à bénéficier d'une connexion internet ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE la convention à conclure, à titre gratuit, avec la Société Anonyme ORANGE (siège social situé 111, quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux 92130 - SIREN numéro 380 129 866) pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans l'immeuble cadastré B n°172, sis 2 rue Victor Hugo à Malakoff, pour une durée de 25 ans renouvelable.

Article 2 : AUTORISE Madame la Maire à signer la convocation susmentionnée et tout document afférent.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr